



Mon employeur refuse ma prolongation de temps partiel

Par **Krys77390**, le 18/11/2011 à 01:34

Bonsoir,

Je travaille depuis plusieurs années en TPS partiel. Mon enfant a 4 ans passé et mon employeur ne souhaite pas que je prolonge mon 3/5 pour 2012.

Peut il le refuser?

Si je refuse et ne reprend pas mon poste début 2012, qu'elles seront les sanctions?

Par avance merci

Par **P.M.**, le 18/11/2011 à 12:44

Bonjour,

Il faudrait savoir si le temps partiel était dans le cadre d'un congé parental ou si vous avez à l'origine un contrat de travail à temps partiel en dehors de cette mesure...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...